



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Pour diffusion immédiate**

Essipit, Mashteuiatsh et Pessamit n'ont pas donné de mandat à Kino Aski LNG de les représenter et n'ont pas consenti au projet

Projet de gaz naturel liquéfié et projet de loi C-39

Nitassinan, le 13 octobre 2026 – Les Premières Nations innues d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Pessamit souhaitent clarifier les informations diffusées quant à l'existence d'un appui de leur part au projet de gaz naturel liquéfié (GNL) de Kino Aski LNG.

Représentations non autorisées

Kino Aski LNG présente son projet de GNL comme étant « dirigé par les Premières Nations ». Toutefois, nous précisons que nos 3 Premières Nations, qui seraient les plus directement impactées par le projet de gazoduc et d'usines de liquéfaction, n'ont, à ce jour, ni consenti au projet ni confié à Kino Aski LNG le mandat de les représenter, de parler en leur nom ou de laisser entendre qu'elles appuient cette initiative.

Cette clarification s'inscrit dans le contexte de plusieurs annonces concernant le projet de GNL au cours des 6 dernières semaines : la création de Kino Aski LNG, la signature d'une entente de partenariat avec Naftogaz, la présentation du projet à des investisseurs internationaux dans le cadre du Sommet canadien de l'investissement, puis le dépôt du projet de loi C-39 par le gouvernement Carney, qui vise à accélérer la réalisation, entre autres, de grands projets énergétiques.

Mettre le projet Kino Aski LNG sur pause

Nous tenons à rappeler aux promoteurs, aux investisseurs et aux gouvernements que tout projet envisagé sur nos territoires ancestraux doit faire l'objet d'un dialogue respectueux et obtenir notre consentement libre, préalable et éclairé, qu'il soit ou non désigné comme projet d'intérêt national ou stratégique.

Le projet de GNL évolue rapidement. Or, nos 3 communautés estiment ne pas avoir reçu à ce jour toute l'information nécessaire ni avoir eu l'occasion de se prononcer pleinement sur le projet.

Par la Loi C-5 et le projet de loi C-39, le gouvernement Carney propose d'accélérer le développement des grands projets et de réformer le processus d'évaluation environnementale sur Nitassinan.

Nos Premières Nations rappellent au gouvernement fédéral que nos droits, reconnus et confirmés par la Constitution canadienne, ne peuvent être contournés ni restreints par des échéanciers politiques ou économiques.

Affirmation de notre droit au consentement libre préalable et éclairé

Nous exigeons, par conséquent, la tenue d'études indépendantes rigoureuses et approfondies sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, pour tout projet sur nos territoires ancestraux. Ceci constitue les conditions essentielles permettant à nos communautés d'évaluer les répercussions des projets selon leurs propres priorités et processus décisionnels. Ce n'est qu'au terme de cette démarche que nos Premières Nations pourront déterminer librement si elles consentent ou non aux projets.

– 30 –

Pour des demandes d'information ou d'entrevue :

M^{me} Suzie Gagnon

Chef d'équipe aux communications

Conseil de la Première Nation des Innus Essipit

medias@essipit.com

418 233-2509 poste 477